

Gâtinais en Bourgogne

Département de l'Yonne

MAIRIE DE VALLERY

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 30 décembre 2025

Le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à vingt-heures, sur convocation en date du 16 décembre 2025 adressée par le Maire, Monsieur Jean-François CHABOLLE.

Étaient présents : Jean-François CHABOLLE, Maire, Annie AMBERMONT, 1^{ère} adjointe, Joëlle DEBRAINE, 2^{ème} adjointe, Robert BERTEIGNE, Sandra BOUCHOUX, Philippe CLATOT, Michel DENIS et Bruno GRÉGOIRE.

Étaient absents excusés : Émilie LACOTTE Jean-Claude MONTEIRO et Jean-Pierre MOËNNE-LOCCOZ et Karine PENIN.

Madame Annie AMBERMONT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

DÉLIBÉRATIONS

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2025

Adopté à l'unanimité.

FINANCES:

Délibération n° 43/2025/7.1

Délibération portant transfert de l'excédent de la section d'investissement à la section de fonctionnement du budget assainissement de la commune de VALLERY (42 802)



Gâtinais en Bourgogne

Département de l'Yonne

MAIRIE DE VALLERY

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L224-41 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°35/2025/7.1 en date du 30 septembre 2025 portant sur la demande de transfert exceptionnel de l'excédent d'investissement à la section de fonctionnement concernant le budget assainissement ;

Vu la réponse favorable de la Préfecture de l'Yonne et de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Yonne, par courrier en date du 09 décembre 2025, autorisant le transfert de la somme de 21 046,07 € ;

Considérant la nécessité de transférer l'excédent d'investissement à la section de fonctionnement du budget assainissement de la commune de VALLERY, conformément à la réponse favorable de la Préfecture et de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Yonne ;

Considérant le montant de l'excédent d'investissement concerné s'élève à 21 046,07 €,

Le Conseil municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le transfert de l'excédent d'investissement d'un montant de 21 046,07 € vers la section de fonctionnement du budget assainissement de la commune de VALLERY.
- **DIT** qu'en conséquence, une décision modificative sera réalisée afin de prendre en compte cette opération, dans le respect des règles budgétaires et des prescriptions de la Préfecture et des Finances Publiques.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches administratives et techniques nécessaires à la réalisation de ce projet ainsi qu'à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.
- **DIT** que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2025.

Délibération n° 44/2025/7.1

Délibération portant adoption d'une décision modificative n°02 du budget assainissement de la commune de VALLERY (42 802)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder à des modifications budgétaires, à savoir :



Gâtinais en Bourgogne

Département de l'Yonne

MAIRIE DE VALLERY

Imputation	Ouvert	Réduit	Commentaires
D F 011 611	21 046,07 €		
D I 040 1068 OPFI (ordre)	21 046,07 €		
R F 042 778 (ordre)	21 046,07 €		
R I 040 2818 OPFI (ordre)	21 046,07 €		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	21 046,07 €	21 046,07 €
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	21 046,07 €	21 046,07 €
	Réductions		
Équilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

INFORMATIONS DU MAIRE :

- Néant

QUESTIONS DIVERSES :

- Néant

Prochain conseil Municipal : Jeudi 05 mars 2026 à 20 h 00

* * *

Séance levée à 12 h 45.



Gâtinais en Bourgogne

Département de l'Yonne

MAIRIE DE VALLERY

TABLE CHRONOLOGIQUE **DES DÉLIBÉRATIONS**

FINANCES:

Délibération n° 43/2025/7.1

Délibération portant transfert de l'excédent de la section d'investissement à la section de fonctionnement du budget assainissement de la commune de VALLERY (42 802)

Délibération n° 44/2025/7.1

Délibération portant adoption d'une décision modificative n°02 du budget assainissement de la commune de VALLERY (42 802)



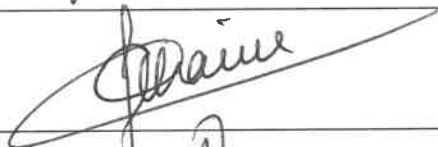

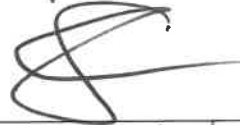





Gâtinais en Bourgogne

Département de l'Yonne

MAIRIE DE VALLERY

TABLEAU DES SIGNATURES

Jean-François CHABOLLE , Maire	
Annie AMBERMONT , 1 ^{ère} Adjointe	
Joëlle DEBRAINE , 2 ^{ème} adjointe	
Robert BERTEIGNE , conseiller	
Sandra BOUCHOUX , Conseillère	
Phillipe CLATOT , Conseiller	
Michel DENIS , Conseiller	
Bruno GRÉGOIRE , Conseiller	
Émilie LACOTTE , Conseillère	<i>Absente excusée</i>
Jean-Pierre MOËNNE-LOCCOZ , Conseiller	<i>Absent excusé</i>
Jean-Claude MONTEIRO , Conseiller	<i>Absent excusé</i>
Karine PENIN , Conseillère	<i>Absente excusée</i>

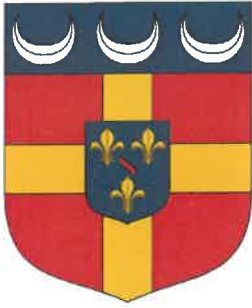


Gâtinais en Bourgogne

Département de l'Yonne



MAIRIE DE VALLERY



Gâtinais en Bourgogne

Département de l'Yonne

MAIRIE DE VALLERY

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 30 décembre 2025

Le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à vingt-heures, sur convocation en date du 16 décembre 2025 adressée par le Maire, Monsieur Jean-François CHABOLLE.

Étaient présents : Jean-François CHABOLLE, Maire, Annie AMBERMONT, 1^{ère} adjointe, Joëlle DEBRAINE, 2^{ème} adjointe Robert BERTEIGNE, Sandra BOUCHOUX, Philippe CLATOT, Michel DENIS et Bruno GRÉGOIRE

Étaient absents excusés : Émilie LACOTTE, Jean-Claude MONTEIRO et Jean-Pierre MOËNNE-LOCCOZ et Karine PENIN.

Madame Annie AMBERMONT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10/12/2025 ;
- **Finances :** Transfert de l'excédent d'investissement à la section de fonctionnement ;
- **Finances :** décision modificative n°02.

INFORMATIONS DU MAIRE



Gâtinais en Bourgogne

Département de l'Yonne

MAIRIE DE VALLERY

DÉLIBÉRATIONS

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2025

Adopté à l'unanimité.

FINANCES:

Délibération n° 43/2025/7.1

Délibération portant transfert de l'excédent de la section d'investissement à la section de fonctionnement du budget assainissement de la commune de VALLERY (42 802)

Délibération n° 44/2025/7.1

Délibération portant adoption d'une décision modificative n°02 du budget assainissement de la commune de VALLERY (42 802)

INFORMATIONS DIVERSES :

QUESTIONS DIVERSES :

- Néant

Prochain conseil Municipal : Jeudi 05 mars 2026 à 20 h 00

* * *

Séance levée à 12 h 45.



Gâtinais en Bourgogne

Département de l'Yonne

MAIRIE DE VALLERY

La secrétaire de séance,

Le Maire de VALLERY,

Annie AMBERMONT

Jean-François CHABOLLE

